

Modalités de dépôt

Les dossiers devront comporter :

1. Présentation de la démarche artistique,
2. Fiche technique de l'œuvre ou des œuvres proposées à l'acquisition (titre, date, caractéristiques techniques, dimensions, prix, logistique et maintenance, etc.),
3. Curriculum vitæ (comprenant si possible numéro Siret et numéro d'adhérent à la Maison des Artistes), biographie et bibliographie, visuels, CD, DVD documentant la démarche artistique,
Merci de préciser lors de vos envois si vous souhaitez reprendre vos documents après étude.

Et devront être adressés à :

Emmanuel Latreille, directeur du Frac Languedoc-Roussillon
Proposition d'acquisition
4, rue Rambaud
BP 11032
34006 Montpellier Cedex 1

Membres du Comité technique d'acquisition (CTA)

- Isabelle Bertolotti, conservateur, Musée d'art contemporain de Lyon
- Fabien Faure, critique et enseignant, Aix-Marseille Université
- Emmanuel Latreille, directeur, Frac Languedoc-Roussillon
- Julie Pellegrin, directrice, Centre d'art contemporain de la Ferme du Buisson, Noisiel, Marne-la-Vallée
- Éric Watier, artiste et enseignant, École nationale supérieure d'architecture de Montpellier

et à titre consultatif : Catherine Dumon, conseillère aux Arts plastiques (Ministère de la Culture et de la Communication-Direction Régionale des Affaires Culturelles) et Stéphanie Sobezyk, responsable du secteur Arts plastiques et visuels à Direction de la Culture et du Patrimoine à la Région Languedoc-Roussillon.

Fréquence de renouvellement des membres du comité

Le mandat des membres du comité technique est de trois ans.